**CHARTE QUALITE APPUI TRAVAUX**

La Charte Qualité APPUI TRAVAUX encourage les entreprises adhérentes à toujours mieux satisfaire leur clientèle.

Elle permet de s’inscrire dans un projet de qualité, de s’assurer une implantation plus aisée avec un taux de satisfaction et donc de fidélisation élevé.

Travailler aux côtés d’APPUI TRAVAUX, c’est dire ce que l’on fait, et faire ce que l’on dit.

C’est partager des valeurs de sérieux, de fiabilité, d’honnêteté et être reconnu pour cela.

*L’engagement responsable*

Nous, artisans et entreprises signataires, nous nous engageons à respecter strictement les principes de la présente Charte.

**Article 1 Responsabilité**

Réaliser uniquement les travaux pour lesquels nous détenons les garanties obligatoires

Employer du personnel déclaré

Informer en cas de sous-traitance
Respecter les normes en vigueur (DTU)

**Article 2 - Transparence**

Rédiger des devis comprenant le détail des travaux proposés, les délais de réalisation, les termes de paiement et les conditions de garanties

Informer systématiquement et au plus tôt le client en cas de retard ou de problèmes

**Article 3 – Respect des délais**

Se mettre en contact avec le prospect sous 3 à 5 jours ouvrés dès réception de la demande de devis.
Présenter un devis dans les 10 jours suivant la visite

Réaliser la prestation dans les délais convenus.

**Article 4 – Suivi de l’exécution**

Proposer au client les solutions les mieux adaptées

Garantir la propreté du chantier une fois le travail achevé.
Réceptionner le chantier avec le client et remettre une facture détaillée conformément aux prestations prévues dans le devis.

Date et signature de l’adhérent